

À PROPOS

5 ANS
Syndicat de l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 6 – Numéro 4
Novembre 2018

Des conditions d'exercice déplorables

Lors de notre dernière publication, la Coalition Avenir Québec (CAQ) venait d'être élue, mais nous ne connaissions pas encore le nouveau ministre de l'Éducation. Nous voilà arrivés au début du mois de novembre et nous connaissons maintenant l'heureux élu : monsieur Jean-François Roberge, enseignant de profession. Il a donc, lui aussi, vu des collègues crouler sous la pression qui nous arrive tous azimuts. D'abord, elle nous vient de la « machine ». Un système qui s'est mis à traiter les écoles comme des entreprises. Vous savez, cette gestion axée sur les résultats (GAR) qui fait en sorte que l'on compare les écoles entre elles, les profs entre eux, les élèves entre eux? On veut la réussite de nos élèves, mais qu'est-ce que la réussite? Développer le goût d'apprendre ou atteindre des objectifs et des cibles? Comment atteindre des « objectifs comptables » avec des élèves qui n'ont pu atteindre les attentes des niveaux inférieurs? Parce que l'espèce de lobbying « anti-redoublement » est bien présent. Bien sûr, je ne suis pas en train de dire que le redoublement est LA solution, mais elle peut en être une. Il y a bien sûr d'autres approches comme, par exemple, diminuer la taille des groupes, créer des classes d'adaptation scolaire pour des élèves qui en ont besoin, ajouter des ressources dans les milieux, mais surtout, laisser les profs enseigner! Arrêtez de nous convoquer en réunion! Arrêtez de nous demander de pallier le manque de ressources! Il y a moins d'heures en éducation spécialisée? Qu'à cela ne tienne, l'enseignante peut bien rester quelques heures par semaine seule avec son groupe. Il n'y a plus de conseillères ou conseillers en orientation dans nos écoles? Qu'à cela ne tienne, l'enseignante peut bien enseigner des contenus en orientation. Il n'y a plus d'infirmière ou infirmier dans nos écoles? Qu'à cela ne tienne, l'enseignante transmettra les contenus en sexualité et gèrera la médication de plusieurs de ses élèves. Tout



cela en même temps qu'elle préparera des activités pour ses élèves qui n'ont pas de difficultés, qu'elle modifiera certains documents pour des élèves qui en ont besoin, qu'elle s'assurera que les ordinateurs sont bien branchés, que le tableau interactif est fonctionnel, que la classe est assez éclairée pour celui qui voit moins bien, mais pas trop pour celui qui a des migraines à répétition, qu'elle sera prête à présenter à sa direction la justification des notes de chacun de ses élèves, qu'elle aura rencontré un parent qui est arrivé à l'improviste, qu'elle aura consolé l'enfant qui a perdu un grand-père... Ah oui! J'oubliais! Tout ça, en s'assurant que chacun de ses élèves soit en réussite!

La pression vient aussi beaucoup de nous-mêmes. À force de se faire répéter que si un élève ne réussit pas, c'est parce que nous n'avons pas tout fait ou que nous avons mal fait, on finit, malheureusement, par y croire...

Monsieur Roberge, lorsque vous réfléchirez à la valorisation de notre profession, ne pensez pas qu'elle viendra avec une quelconque formation. La valorisation de notre profession doit passer par une réelle reconnaissance de notre professionnalisme et par la fierté que nous aurons d'exercer. Enseigner, c'est préparer la société de demain qui se veut instruite, culturelle, ouverte sur le monde et curieuse. Pour arriver à atteindre cet objectif, nous devons avoir les conditions gagnantes. Il faudra donc que notre prochain contrat de travail soit empreint du respect que nous méritons.

Je souhaite bon courage à toutes les enseignantes et tous les enseignants. N'hésitez surtout pas à nous appeler pour que l'on puisse vous offrir du support. N'attendez pas qu'il soit trop tard.

Nathalie Bouyer

Contrainte excessive - Où est la limite?

L'annexe XI de l'entente nationale précise les paramètres visant l'encadrement de l'intégration des EHDA dans les groupes ordinaires. Parmi ces paramètres, on retrouve la notion de contrainte excessive :

- + Si vos conditions d'exercice sont telles qu'elles ne permettent pas aux élèves de bénéficier de la qualité de l'éducation à laquelle ils sont en droit de s'attendre;
- + Si votre sécurité et votre intégrité physique sont menacées;
- + Si la qualité des services éducatifs est compromise;
- + Si l'élève présente un risque pour lui-même ou pour son entourage;
- + Si les mesures requises pour l'intégration sont inapplicables pédagogiquement;
- + Si les programmes et les services éducatifs offerts à tous les élèves subissent des changements substantiels et permanents;

Si un ou des paramètres précédemment mentionnés sont observables dans votre groupe

= CONTRAINTE EXCESSIVE DANS VOTRE GROUPE!

La contrainte excessive peut être causée par la composition du groupe, mais elle peut aussi l'être par un seul élève. Lorsque vous croyez qu'il y a contrainte excessive, il faut agir rapidement en demandant que des actions soient prises en urgence. À ce moment, le comité d'intervention devrait prendre des décisions (retrait de l'élève de façon temporaire, Répét-Transit, ajout de temps de TES, référence en classe spécialisée, etc.) afin de stopper cette situation immédiatement. Vous devriez également communiquer avec nous immédiatement, car les paramètres ne sont plus respectés et nous pouvons vous conseiller dans cette démarche.

Claudine Fournier

Frais exigés aux parents

Le début de l'année scolaire a été marqué par l'application d'une entente négociée dans le cadre d'un recours collectif sur les frais exigés aux parents de 68 commissions scolaires du Québec, incluant la CSSMÎ. Le SEBL est préoccupé par cette entente et des impacts sur la tâche enseignante, car elle semble restreindre l'accès aux activités étudiantes et au matériel scolaire.

Lors du comité de relations de travail de septembre 2018, la Direction du service des affaires corporatives et des communications (DSACC) nous a présenté les grandes lignes de cette entente. En résumé, le matériel dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe peut être exigé aux parents alors que les manuels scolaires et le matériel didactique doivent être fournis par l'école. Au niveau des sorties, il est possible que les parents effectuent une contribution volontaire à l'école, mais celle-ci doit servir à l'ensemble des élèves. De plus, les activités directement en lien avec le programme de formation de l'école québécoise doivent être gratuites. Par contre, les activités parascolaires sont aux frais des parents et les voyages se tenant en majorité à l'extérieur des heures de classe peuvent être demandés aux parents.

Afin de naviguer dans ces eaux ténébreuses, nous vous invitons à adresser vos questions par écrit à votre direction. Celle-ci transmettra, au besoin, le tout à la DSACC pour validation. Par la suite, si les réponses devaient empiéter sur notre contrat de travail, nous vous demandons de nous informer par l'entremise de vos représentantes et représentants syndicaux.

Thierry Lajeunesse

Nouvelles mesures en lien avec les activités étudiantes

En lien avec l'article précédant sur les frais chargés aux parents, le MEES a versé des sommes directement aux écoles pour aider le financement des activités étudiantes. En ce qui a trait à la mesure 15 230 (école inspirante), nous parlons d'une somme d'environ 29 \$ par élève, ce qui ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des activités étudiantes d'une année scolaire. À la suite d'appels de membres, nous avons apporté ce point lors du dernier comité des relations de travail. Nous avons convenu que l'octroi de ces sommes se fera après la consultation du personnel enseignant en CCEE ou en Assemblée générale. Vous pouvez donc établir des balises au niveau de l'école en établissant des règles de répartitions avant le dépôt des demandes ou bien les

octroyer à la pièce au fur et à mesure de l'arrivée des projets.

Pour terminer, nous vous rappelons deux dispositions sur les objets de consultation de notre entente locale :

(4-8.06) 7. l'élaboration des priorités lors de la préparation des prévisions budgétaires et la répartition des sommes d'argent dans le cadre de ces priorités;

(4-8.07) 7. la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement affectant l'heure d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'établissement;

Thierry Lajeunesse

Le portrait de classe

Le portrait de classe devrait servir à identifier les réussites et les difficultés des élèves du groupe. Généralement, l'enseignante ou l'enseignant devrait mentionner au gestionnaire les besoins des élèves, particulièrement au sujet du comportement et des apprentissages. Ces informations pourraient servir à identifier les actions futures à poser envers l'élève. Le portrait de classe s'effectue dans les « autres tâches » (4 heures par semaine au primaire) ou parfois sur libération.

Le portrait de classe ne devrait pas servir à effectuer de la supervision pédagogique en se faisant poser des questions comme : *quels moyens mettras-tu en place durant la prochaine étape afin de soutenir les élèves avec des besoins particuliers?* N'oubliez pas que, portrait de classe ou non, l'enseignante ou l'enseignant, **dans la mesure de ce qu'il peut faire**, doit constamment mettre en place des moyens pour soutenir l'élève. Le gestionnaire pourra demander des comptes à l'enseignante ou l'enseignant seulement s'il a des doutes sur la qualité des services éducatifs. Cela ne doit pas être systématique. C'est ce qu'on appelle respecter l'autonomie professionnelle et faire preuve de confiance envers son personnel enseignant.

Pascal Morand

**EN ROUTE
VERS LA NÉGO!**

En ces moments de crise qui touchent l'école publique et où la pénurie de personnel est évoquée partout pour ajouter de la pression sur les enseignantes et enseignants ainsi que celles et ceux qui débiteront dans la profession, la prochaine ronde de négociation constitue une occasion à saisir.

La FAE tiendra une consultation auprès de tous ses membres du 5 novembre au 9 décembre. Vous recevrez dans les prochains jours un carton détaillant la procédure à suivre pour compléter le sondage sur Internet ainsi qu'un code de projet et un mot de passe. Trois axes ont été retenus pour cette consultation : les conditions de travail, les conditions d'exercice et les conditions économiques.

Il vous appartient donc à vous, membres du SEBL, d'établir les priorités de cette prochaine négociation. Je ne peux que vous inviter fortement à vous faire entendre via cette consultation qui constitue une première étape importante vers notre prochaine convention.

Si vous n'avez pas pu avoir accès à un code, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin que nous vous en fassions parvenir un. Tous les membres peuvent y participer, que vous soyez présents au travail ou pas.

Thierry Lajeunesse



3

Processus de consultation et d'adoption de la grille-matières (maquette de cours)

1. Le personnel enseignant **participe à l'élaboration** de la proposition de la direction sur le temps alloué à chaque matière ainsi que l'établissement et les modalités d'application de la grille-matières et de la grille-horaire (EL, 4-8.07, objet 4). Afin de faciliter les travaux, certains milieux se dotent d'un sous-comité dédié à ce travail. Rappelons que seul l'organisme de consultation (l'Assemblée générale ou le CCEE) peut déterminer les modalités de consultation (EL, 4-8.04);
2. L'adoption du travail effectué à l'étape 1 se fait en assemblée générale;
3. Le conseil d'établissement approuve (il ne peut effectuer de modification) le temps alloué pour chaque matière obligatoire ou à option (LIP, article 86). Cette approbation s'effectue généralement entre les mois de janvier et mars (selon l'ordre d'enseignement, primaire ou secondaire), soit avant les choix de cours des élèves.

Pascal Morand

Rencontre du préscolaire

Cette rencontre traitera de la tâche ainsi que du nombre d'élèves par groupe. Elle aura lieu au SEBL, le **jeudi 29 novembre 2018, de 15 h 30 à 17 h 30**. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence d'ici le lundi 26 novembre 2018 à syndicat@lesebl.ca ou au 450 979-4613.

Échelle de traitement

Vous souhaitez connaître votre échelle salariale? Nous vous invitons à visiter lesebl.ca, section *Conventions collectives et lois* afin de connaître les taux de l'échelle de traitement.



ENVIRONNEMENT

Le SEBL s'est inscrit à un programme de recyclage des produits Brita de *Terracycle*. Il est donc devenu un emplacement actif afin de recevoir les pichets, les distributeurs, les bouteilles, les systèmes de filtration pour robinet, les filtres et les emballages.

Nous encourageons tous les membres à nous faire parvenir leurs anciens produits afin d'éviter qu'ils se retrouvent bêtement dans nos déchets domestiques. Ils seront plutôt triés et déchiquetés afin de fabriquer de nouveaux produits recyclés. Quant aux filtres, ils seront utilisés dans des polymères.

Alors n'hésitez pas à organiser des cueillettes auprès de vos collègues, familles et amis. Réutilisez une vieille boîte pour recueillir les déchets. Plus votre contribution sera grande, moins de déchets seront dirigés vers l'enfouissement ou l'incinération.

N'hésitez pas à vous référer au terracycle.ca pour avoir accès à plus d'informations.

* N'oubliez pas qu'il est aussi possible de venir déposer au SEBL vos piles usagées et canettes vides.

4



heros-mouvement.ca



Remise de la Bourse Jeune raccrocheuse



Le concours *Bourse Jeune raccrocheuse* en était à sa cinquième édition. Cette année, la FAE a remis deux bourses. Une a été décernée à **Roxanne Roy** du Centre multiservice Sainte-Thérèse et une autre à **Kim Heynemand** de l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal. Cette bourse de 2 000 \$ vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'une jeune femme poursuivant ses études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. La FAE veut aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses a des conséquences socioéconomiques lourdes à long terme. La scolarisation des mères est le meilleur moyen de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.

De gauche à droite : Nathalie Bouyer, présidente du SEBL, Roxanne Roy, lauréate et Joanne Bertrand, vice-présidente au secrétariat et à la trésorerie à la FAE

5 ANS
Syndicat des
Éducatrices
et Éducateurs
de la Grande-Allée

sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615
Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblaurentides

